



PROCÈS-VERBAL du conseil municipal du 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est tenu à 20h00
sous la présidence de Michel BECKERT, Maire

* * * *

Date de convocation : 16 septembre 2022

Étaient présents : Michel BECKERT, Roland DEBERLE, Christine PEYROUX, Pierre-Jean GALLET, Annie CAMPREDON, Aloïs BUMB, Laurette DEBERLE

Absent : Benoît BRIAND (pouvoir à Aloïs BUMB)

Pauline GROSPEAUD (pouvoir à Pierre-Jean GALLET)

Secrétaire de séance : Pierre-Jean GALLET

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 26/07/2022
- Extension du périmètre du syndicat intercommunal des eaux de Couteuges
- Modification des statuts de l'agence d'ingénierie de la Haute Loire
- Révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage
- Motion AAPMA (Associations Agrées de Pêche et de protection du Milieu Aquatique)
- Stratégie nationale des aires protégées
- Remboursement de frais de déplacement
- Questions diverses :
 - Installation de vignerons à Chilhac
- Ajouts à la demande de M. le Maire :
 - Échange à propos du village vacances
 - Échange à propos des financements du fond façade

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 26/07/2022

Approuvé à l'unanimité

2 - Extension du périmètre du syndicat intercommunal des eaux de Couteuges

La commune de Saint Cirgues souhaite intégrer le syndicat intercommunal des eaux de Couteuges. Le syndicat a validé de son côté mais sollicite l'accord de ses membres pour une extension de son périmètre. Suite aux remarques de Roland Deberle, le CM repousse cette délibération souhaitant auparavant avoir des réponses quant au devenir des captages de la commune de Saint Cirgues.

Délibération reportée

3 - Modification des statuts de l'agence d'ingénierie de la Haute Loire

L'agence d'ingénierie de la Haute Loire propose d'aider les communes par l'apport de compétences techniques notamment pour le suivi de travaux. La révision de ses statuts implique une baisse des cotisations pour la commune (passant ainsi de 100 € à 50 € par an)

Délibération acceptée à l'unanimité

4 - Révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

La préfecture demande aux communes de se prononcer sur le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage portant de 2022 à 2027. Ce dernier est une prolongation du précédent et propose

globalement l'entretien des aires d'accueil déjà existantes ainsi que la poursuite de la scolarisation des enfants, interrompue pendant les périodes de confinement, mais encore l'aide à la sédentarisation pour les familles le souhaitant. Aloïs Bumb fait remarquer que la communauté des gens du voyage semble ne pas avoir beaucoup participé à son élaboration.

Délibération acceptée à la majorité (2 abstentions : Benoît BRIAND et Aloïs BUMB)

5 - Motion AAPMA (Associations Agrées de Pêche et de protection du Milieu Aquatique)

L'AAPMA propose au vote des communes une motion visant à autoriser les tirs de régulation sur les espèces pouvant nuire aux milieux aquatiques et, plus particulièrement, aux populations de poissons. Il s'agit en premier lieu de réguler les cormorans, considérés comme espèce non indigène mais aussi loutres, castors ou autres...

Délibération rejetée à la majorité (3 pour : Roland DEBERLE, Christine PEYROUX et Annie CAMPREDON)

6 - Stratégie nationale des aires protégées

L'État souhaite à terme que 30 % du territoire soit en zone protégée dont 10 % hautement protégé. Ainsi à Chilhac, il est proposé que les zones de fouilles paléontologiques et les falaises d'orgues basaltiques entre dans une réserve géologique. Le Maire demande comme condition que l'on puisse conserver la possibilité d'entretien de ces espaces et éventuellement de reprendre les fouilles à caractère scientifiques. Le CM se pose également la question de ce qui est entendu par « protection d'un gésite » et souhaite obtenir des réponses des agents de l'État avant de prendre une décision. Le projet fera l'objet d'une présentation par les services de l'État.

Délibération reportée

7 - Remboursement de frais de déplacement

Le Maire demande au CM la possibilité de se faire rembourser des frais de déplacement s'élevant à 144,75 € pour un déplacement exceptionnel à Chartres dans le cadre des partenariats qu'entretient le musée. Pour le remboursement de tels frais, le CM décide à l'avenir de juger en amont de leur engagement, du caractère exceptionnel ou non des déplacements ou autres frais.

Délibération acceptée à l'unanimité

8 - Questions diverses

Installations de vignerons à Chilhac

La commune de Chilhac est sollicitée pour l'installation de projets viticoles sur son territoire, et la COM COM encourage cette politique. L'idée est donc de louer quelques hectares de terrains communaux situés entre la route du Blot et le chemin de Rochefaité dans la zone des Costes pour soutenir un tel projet.

Le Projet est maintenu : 8 voix pour et 1 abstention (Roland DEBERLE)

Le CM s'était donné comme objectif de favoriser l'installation de jeunes ayant un projet professionnel et souhaitant pratiquer une agriculture qualitative, type agriculture biologique. Le projet de Louise Mazoyer et Mathieu Chevrier a été retenu dans cette optique.

Décision votée à l'unanimité

Financement fond façades

La COM COM a voté, lors de sa dernière cession, le principe d'une aide financière pour rénover les façades des bâtiments des particuliers désireux d'améliorer les façades ou bâtis présentant notamment un caractère patrimonial et visibles depuis l'espace public. Les dossiers sont portés par les communes et l'aide vient donc compléter celle déjà octroyée par la commune.

Village vacances

En raison de la fin de contrat à venir d'un de nos agents communaux, M. le Maire propose une réflexion collective pour améliorer le fonctionnement du village vacances. Le besoin de redéfinition d'une fiche de poste et d'une nouvelle embauche est une occasion de conforter une vision d'avenir.

Fin de séance à 22h30